



Nancy, le

12 NOV. 2024

COMMUNE DE GORCY  
MONSIEUR LE MAIRE  
1 PLACE ROLAND-LABBE  
54730 GORCY

Objet : Consultation sur la révision du PLU de la commune de Gorcy

Dossier suivi par Frédéric LONCHAMPT

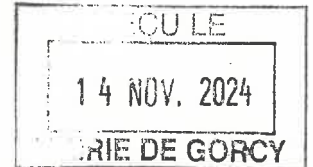
Direction à l'Accompagnement de la Transition Ecologique

Service Actions Foncières et Urbanisme

Tel : 03 83 94 56 85

Courriel : flonchamp@departement54.fr

PJ : Carte communale du Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées - carte ENS



Monsieur le Maire,

Dans le cadre de votre projet de révision du PLU de la commune de Gorcy et conformément au code de l'urbanisme, vous avez sollicité un avis du Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle le 1<sup>er</sup> octobre 2024 en tant que personne publique associée (PPA).

Remarques du service DITAM :

La commune de Gorcy est traversée par la RD 172 (réseau principal) et la RD29 (réseau local). Il n'existe pas de plan d'alignement approuvé sur les routes départementales en agglomération. Sur toutes les zones du PLU bordant la RD172 et la RD29, les accès des riverains doivent être subordonnés à la réalisation d'aménagement particulier tenant compte de l'intensité du trafic et de la sécurité de la circulation.

Remarques du service Patrimoine Naturel et Circulations Douces :

Les différents documents constitutifs du projet arrêté de révision du PLU prennent correctement en compte les aspects liés aux Trames Vertes et Bleues ainsi qu'à l'Espace Naturel Sensible « Marais de la Cussignière ».

La carte des pistes multimodales présente dans le rapport de présentation du PLU retrace correctement les itinéraires inscrits au PDIPR actuel.

Aussi, après analyse des documents mis à ma disposition, j'émet un avis favorable sur le projet de PLU de la commune de Gorcy.

J'attire votre attention sur le fait que cet avis, rendu dans le cadre des dispositions prévues par l'article R143-4 du code de l'urbanisme, n'est émis qu'au regard des strictes compétences du Département et ne vaut en aucun cas avis général sur le projet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération la plus distinguée.

André CORZANI  
2024.11.11 08:32:54 +0100  
Ref:7505913-11258974-1-M  
Signature numérique  
Pour la présidente et par délégation,  
Vice-président, délégué à  
l'Aménagement